

# **Réunion de présentation de l'appel à projets « Lutte contre le Décrochage Scolaire »**

**Service Europe - Le 1<sup>er</sup> décembre 2022**

# Plan de présentation

## Presentation de l'appel à projets

- Rappel de la maquette
- Contexte
- Actions visées
- Critères de sélections
- Plan de financement

## Comment donner vie à votre demande de subvention ?

- MDFSE+
- Les obligations de publicité
- La piste d'audit

## Le service Europe vous accompagne

- Un accompagnement personnalisé
- Les indicateurs de participants
- Les pièces justificatives d'éligibilité et les preuves de réalisation
- L'articulation avec les CEJ et CEJ en Rupture

## Temps d'échange

- A vos questions ...

# LE PROGRAMME NATIONAL FSE+

## Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences



### Priorité 1

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

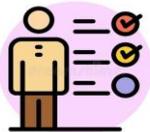
- **OS H:** Inclusion active vers l'emploi
- **OS L:** Lutte contre la pauvreté et l'exclusion



### Priorité 2

**Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative**

- **OS A: Accès à l'emploi**
- **OS F: Education et formation initiale**

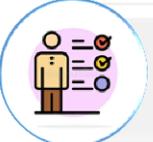


### Priorité 3

Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques

- **OS G:** Formation et compétences
- **OS F:** Qualité du système éducatif et de formation

## Une priorité 2 prépondérante

	<b>1.</b> Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	107,5 M d'€
	<b>2.</b> Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	34,5 M d'€
	<b>3.</b> Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques	Aucun financement
	<b>4.</b> Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	1,840 M d'€
	<b>5.</b> Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis	2 M d'€
	<b>6.</b> Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	4 M d'€

# Contexte

- **Taux de décrochage en PACA : 8,1% en 2021 (3<sup>ème</sup> région de France)**
- **Causes du décrochage scolaire:**
  - **Facteurs externes** de rupture: non liés à l'école (entourage familial, fréquentations, milieu social, catégorie socio-professionnelle des parents, problèmes de concentration, addictions aux drogues et aux jeux vidéo)
  - **Facteurs internes** de rupture: inadaptation partielle ou totale des décrocheurs au système d'éducation
- **Les formes de décrochage scolaire :**
  - Le décrochage **actif** : l'élève n'est plus scolarisé, absentéisme
  - Le décrochage **passif** : décrochage moral/psychologique, l'élève vient par obligation mais ne suit rien
- La **pandémie du COVID-19** a fortement contribué à l'augmentation du nombre de sorties du système scolaire, alors que les chiffres étaient en baisse avant la crise sanitaire : décrochage de **30 000 jeunes** dans la région PACA suite au confinement

# Actions visées

## Prévenir et lutter contre le décrochage

Dans le primaire et le secondaire, agir sur tous les facteurs de risques externes (prévention, appui, accompagnement, cours, etc.)

## Prévenir des risques liés à l'usage du numérique et son bon usage

Prévention des risques (addiction, cyber harcèlement), appui à l'usage, apprentissage ludique à travers le numérique

## Apprendre et vivre ensemble

Actions innovantes valorisant le sentiment d'appartenance à une communauté (projets de groupe)

## Soutenir la réussite des étudiants

Renforcement des parcours d'orientation, prévention absentéisme et décrochage, appui à l'organisation et la gestion, accès aux droits, etc

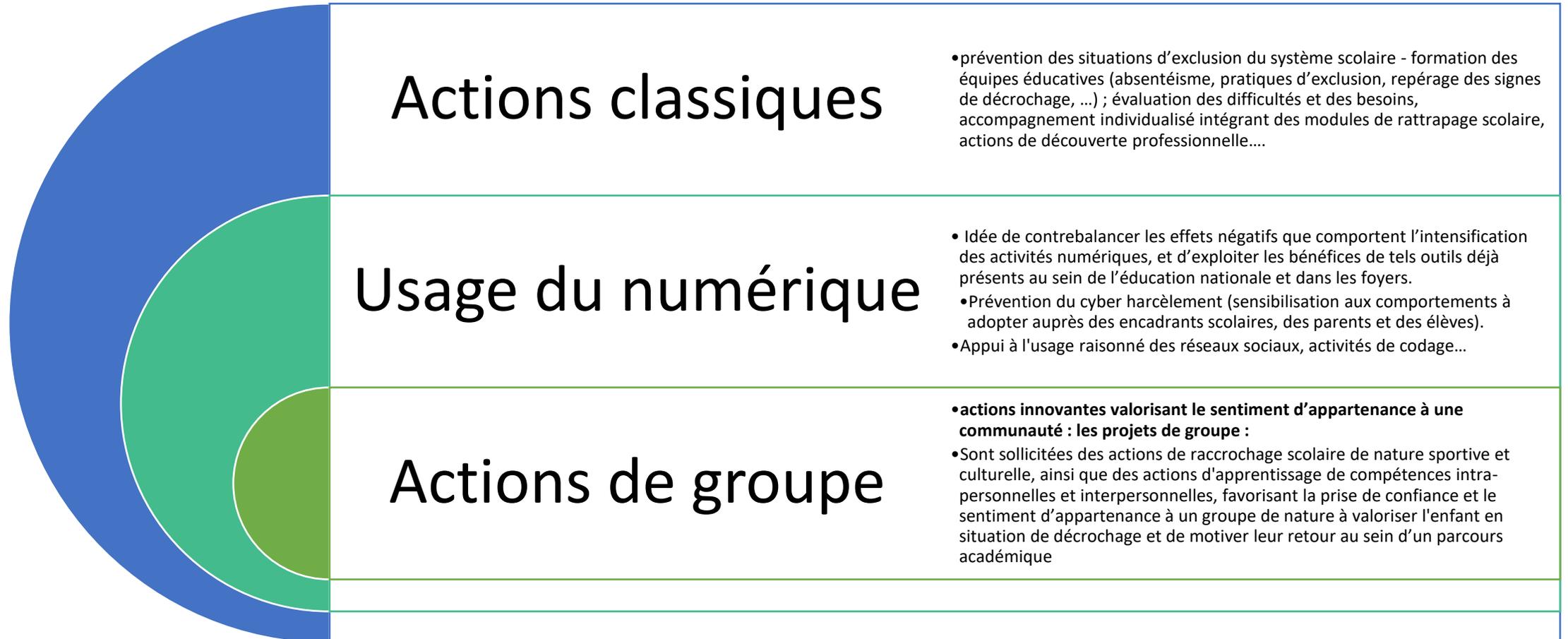
Durée de réalisation des opérations

— —> Du 01/01/2022 au 31/12/2023

## Public cible

- Les élèves de la primaire au lycée
- Les étudiants jusqu'à Bac+2/3
- Les apprentis et alternants

# Décrochage: en résumé



# Les données financières et les critères de sélection

Montant de l'AAP  
**3 millions d'euros**

Seuil minimum FSE  
30 000 €

CTE minimum  
50 000 €



Taux maximum FSE:  
60%

Taux minimum FSE:  
20%

## Critères de sélection liés à la structure

Expérience dans le domaine concerné

Capacités financières

Cohérence des moyens humains mobilisés pour la gestion du projet

Cohérence des actions mises en œuvre pour la publicité et l'information du projet au vu des exigences accrues de la programmation

## Critères de sélection liés aux projets

Pertinence et cohérence du projet par rapport à l'objectif

Prise en compte des caractéristique du territoire

Cohérence des moyens humains et matériels mis en œuvre par rapport à l'objectif du projet

Caractère innovant de l'opération et plus-value

Prise en compte des principes horizontaux (égalité femmes hommes, absence de discrimination et accessibilité des personnes handicapées)

# Plan de financement

La mise en œuvre de votre opération peut nécessiter des **dépenses directes** (la dépense n'existerait pas si le projet n'existait pas) mais également générer des **dépenses indirectes**. L'ensemble des dépenses et ressources nécessaires à la mise en œuvre de votre opération constitue **votre plan de financement**.

Dans une démarche de simplification, votre plan de financement peut comprendre des Options de Coût Simplifié (OCS). L'OCS permet de calculer des dépenses directes ou indirectes par forfait.

Afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats, les plans de financements ouverts aux porteurs sont précisés dans l'AAP.

Sur cet AAP, les plans de financement ouverts sont :



**Taux forfaitaire de 40 %** des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants (DPE\_R/CR40 %)



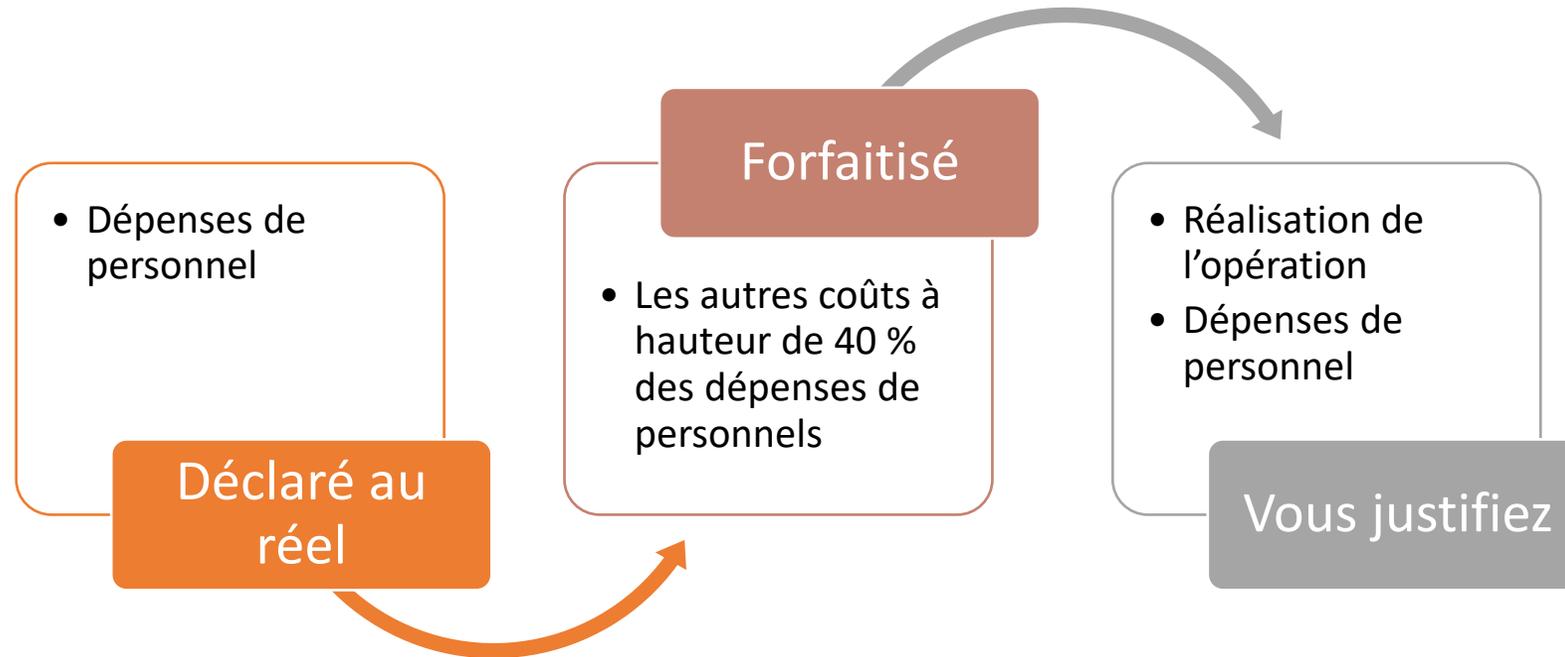
**Taux forfaitaire de 15%** des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les dépenses indirectes (DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15 %)

## Point d'attention

Attention : **Pour les opérations de moins de 200 K€**, le principe suivant devra être respecté "chaque dépense valorisée dans le plan de financement doit être couverte par une OCS, et seules les dépenses servant d'assiette de calcul aux taux forfaitaires peuvent être valorisées au réel". Ceci implique d'opter obligatoirement pour le plan de financement 40 % ou d'exclure toutes autres dépenses que celles de personnel du forfait 15%.

## Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre majoritairement par des ressources humaines internes  
DPE\_R/CR40%



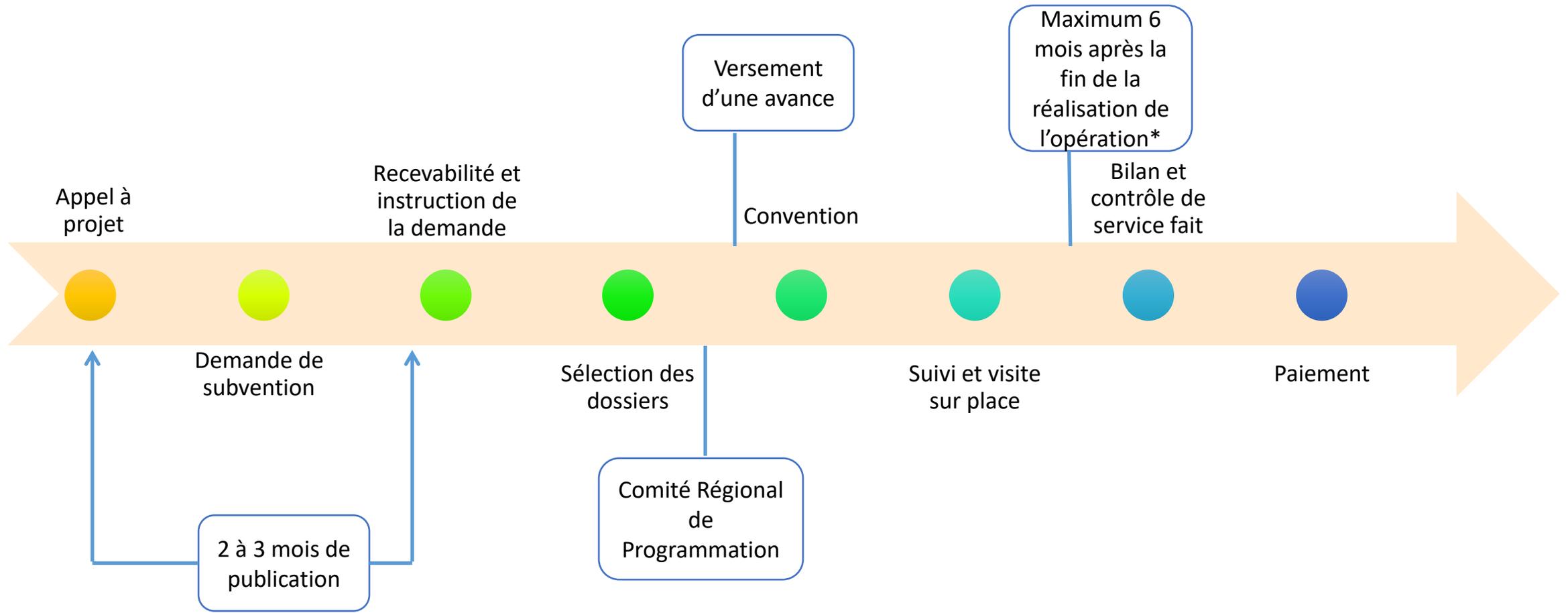
## Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre par des personnels internes mais nécessite une part importante de dépenses de prestation et/ou de fonctionnement  
DPE\_R/DPF\_R/DPEXT\_R/DPAR\_R/DPI15 %



**Comment faire aboutir votre  
demande de subvention ?**

# La vie d'un dossier



\* Pour les opérations pluriannuelles, des bilans intermédiaires pourront être déposés.

# Ma démarche FSE+

The screenshot shows the 'Opération 202200196' interface. At the top, there's a breadcrumb trail: 'Retour > Accueil > Opérations > Opération 202200196'. Below it, the title 'Opération 202200196' is displayed. A section titled 'Intitulé de votre opération' has a 'VOIR L'HISTORIQUE' link. Below that, 'Date début: 01/01/2022' and 'Date fin: 31/03/2022' are shown, along with 'DROITS D'ACCÈS' and 'Création - Création de la demande'. The main area is titled 'DEMANDE DE SUBVENTION' and contains four tabs: 'Généralités', 'Projet', 'Plan de financement', and 'Validation'. The 'Projet' tab is highlighted with a red box. Below the tabs, there are four sections: 'Contenu et finalité', 'Valeur financière et publicité', 'Ressources publiques perçues', and 'Eligibilité de public'. At the bottom, there are 'Retour' and 'Poursuivre vers Plan de financement' buttons.

La demande de subvention est composée de 4 onglets:

- Généralités
- Projet
- Plan de financement
- Validation

Pour une bonne compréhension de la demande, dans le sous-onglet « Projet », détailler le plus possible le contenu de l'opération en remplissant avec précision les 4 blocs

The screenshot shows the 'Créer une demande' form. The title is 'Créer une demande'. Below it, the section 'Généralités' is highlighted. There are four fields, each with an asterisk indicating it is mandatory: 'Programme \*' (dropdown menu with 'Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences'), 'Région administrative \*' (dropdown menu with 'Ile-de-France'), 'Référence de l'appel à projets \*' (dropdown menu with 'AAP\_test\_419B'), and 'Priorité d'investissement/Objectif spécifique' (dropdown menu with '1h - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améli').

Une fois cliqué sur **CRÉER UNE OPÉRATION**

Il vous est demandé de renseigner l'onglet « généralités » où vous trouverez l'ensemble des informations obligatoires à renseigner pour pouvoir créer une demande de subvention.



- ❖ La description du projet doit être renseignée de manière synthétique et suffisante dans la limite des caractères disponibles
- ❖ Il faut anticiper les dépôts de demande subvention. Celles-ci doivent être déposées avant la fin de réalisation de l'opération

# Ma démarche FSE+

DEMANDE DE SUBVENTION

ABANDONNER EXPORTER EN PDF En rédaction

Plan de financement

- Structuration ✓
- Dépenses directes de personnel
- Dépenses prévisionnelles
- Ressources prévisionnelles
- Synthèse ✓

Remplir le plan de financement et cliquer sur sélectionner un plan de financement (voir diapo 6 à 9)

Les dépenses prévisionnelles déclarées doivent être liées et nécessaires à l'opération cofinancée.

Les dépenses directes de personnel se composent de la rémunération brute chargée des personnels mobilisés pour la mise en œuvre de l'opération. Pour ces dépenses, la rémunération est plafonnée à 95000 euros et le taux d'affectation doit être de 20% ou plus.

signifie que des champs sont incomplets.

Dépenses directes de personnel

Champ(s) Incomplet(s)

Attention, certains champs sont incomplets.

Détaillez vos dépenses de personnel calculées en coût standard unitaire

Année 1 - 2022

REF_LIGNE	Type de CSU	Nom/Fonction	Coût unitaire (1)	Nombre d'unité (2)	Dépenses liées à l'opération (3)=(1)*(2)
Aucune donnée					
+ AJOUTER UNE LIGNE					
Sous-total					0,00 €

Saisir les informations demandées pour chaque année couverte par votre demande de subvention.

Une fois l'ensemble des champs complétés, transmettez la demande au délégataire pour signature. **Des coordonnées valides sont indispensables pour le processus d'authentification lors de la signature électronique (un sms sera envoyé au signataire).**



L'attestation d'engagement doit être signée par le responsable légal de la structure ou son délégataire. Ce document est obligatoire afin de valider et déposer la demande.

# Les obligations de publicité

## Objectif principal : rendre visible le soutien de l'Union européenne

1. S'assurer que **les participants sont informés** du soutien de l'opération par l'Union européenne.
2. Apposer sur l'ensemble de leurs supports de communication : **l'emblème et la mention**



Cofinancé par  
l'Union européenne

### Quels sont les supports de communication ?

- **Les sites Internet et les médias sociaux**
- **Les documents** à destination du public et des participants (Feuilles émargement, compte-rendu, support de communication)
- **Les signatures mail**, si le nom de l'opération cofinancée est indiqué
- **Les affiches, panneaux et plaques** : le support à utiliser dépend du coût total éligible de l'opération

<u>&lt; 100 000 €</u>	<u>&gt; 100 000 €</u>	<u>&gt; 10 M d'€</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• affiche format A3</li></ul> ou <ul style="list-style-type: none"><li>• affiche électronique <u>équivalent</u></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• des plaques</li></ul> ou <ul style="list-style-type: none"><li>• des panneaux d'affichage permanents</li></ul>	Les bénéficiaires doivent organiser une action ou activité de communication et en y associant en temps utile la <b>Commission européenne</b> et <b>l'autorité de gestion responsable</b> .

# Les obligations de publicité

## Une possible sanction financière en cas de non respect des obligations de publicité



Ce que dit le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes , article 50 § 3

« Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent [...], et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l'opération concernée. »

- <https://paca.dreets.gouv.fr/Pour-une-bonne-gestion-de-la-subvention>
- [www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)

## KIT DE PUBLICITE



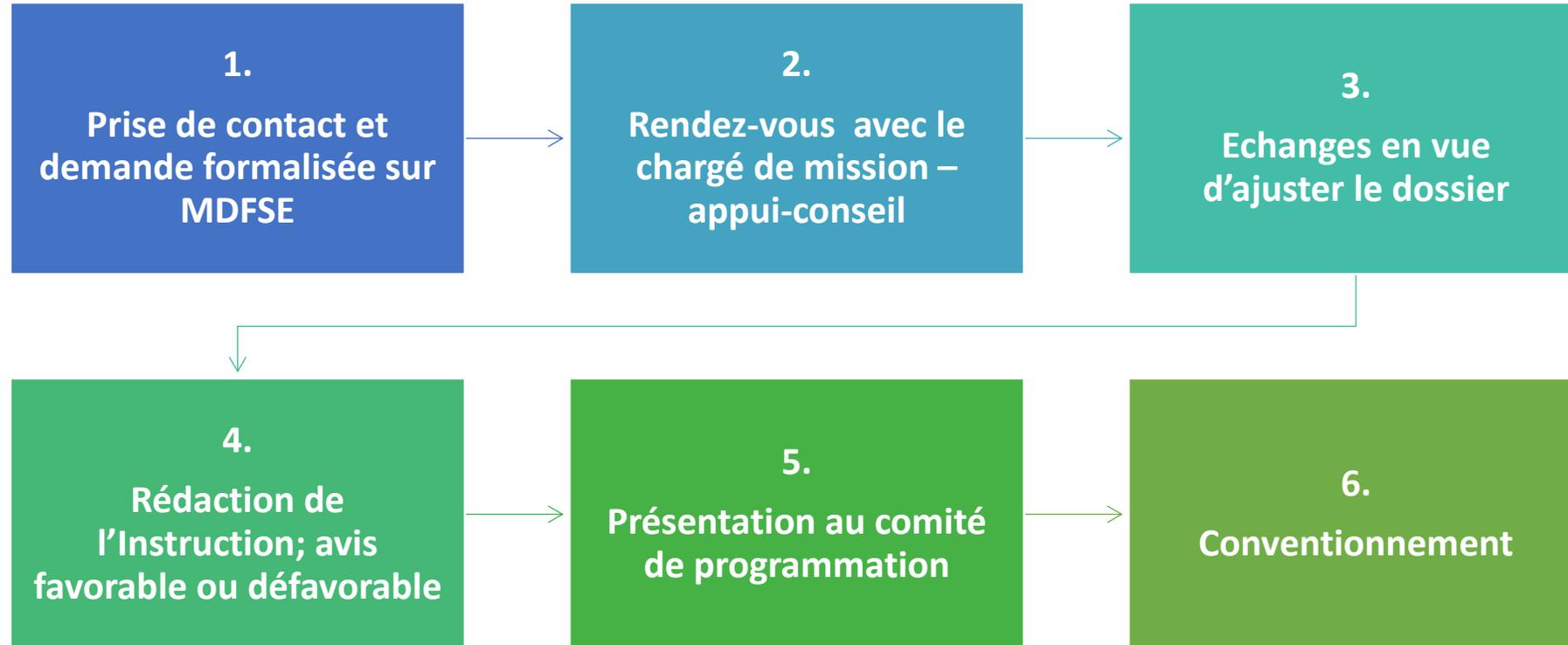
- Logos et mention Europe
- Polices de caractères autorisées :
- Affiches, panneaux, plaques : utiliser le Generator pour les créer [cliquez ICI](#)
- Power Point

## Les autres appels à projets qui pourraient vous intéresser

- Insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi
- Lutter contre les violences faites aux femmes et favoriser leur inclusion sociale
- Favoriser l'inclusion active dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence

**On vous accompagne: les fonds  
européens ce n'est pas compliqué,  
c'est structurant!**

# Un accompagnement personnalisé



# Les indicateurs: le suivi des participants, gage de qualité de l'évaluation future

## Règlementation européenne

Renforcement des dispositions en matière de suivi des participants et des actions cofinancées par le FSE



## Objet

Mesurer les progrès réalisés avec des données fiables disponibles en continu afin de pouvoir les agréger aux niveaux français et européen.



## Conséquence

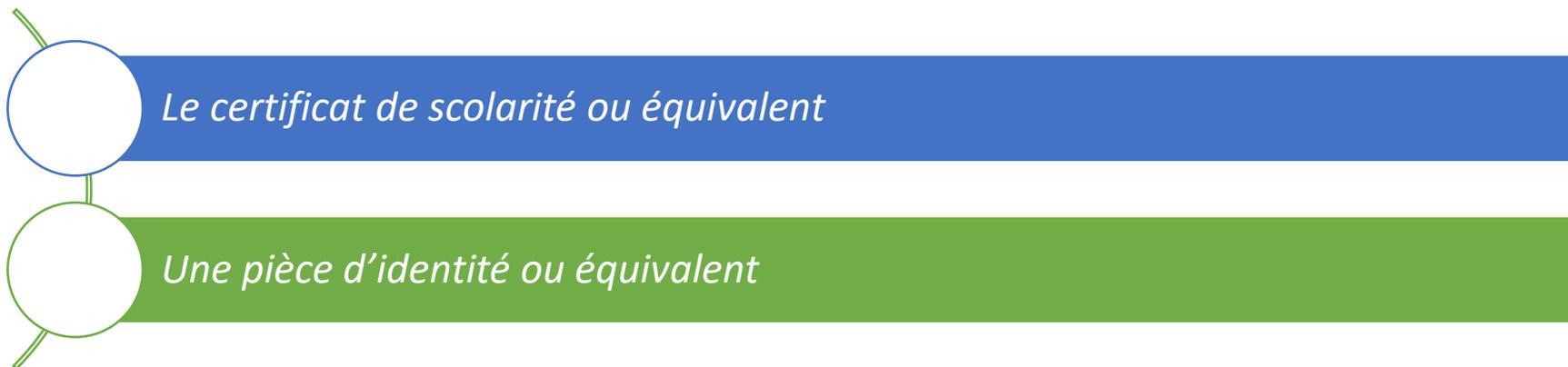
Obligation pour les porteurs de projets de renseigner les données relatives à chaque participant



## Outil

Module de suivi intégré au SI « MDFSE » pour permettre la saisie des informations relatives aux participants directement dans le système d'information, dès leur entrée dans l'action.

## Les pièces justificatives de l'éligibilité: variables selon les AAP



Ces pièces seront également demandées pour la rétroactivité (01/01/2022).

# Types de preuves de réalisation attendues, selon la nature des actions

Diagnostic: Etre capable de présenter un diagnostic complet des participants identifiés

- Données et état de l'absentéisme dans les établissements d'enseignement
- Rapport d'activité/comptes rendus des services de lutte contre le décrochage scolaire ( ou autres le cas échéant)

Accompagnement personnalisé

- Entretien individuel
- Parcours adapté

Actions collectives ou partenariat

- Rendez-vous
- Compte-rendu de réunion ou d'accompagnement collectif
- **Feuille d'émargement**

# Temps d'échanges